

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSConseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 15 décembre 2008**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOU - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI
Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)
Membres absents : M. IZIMER - Mme ROY - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Promotion et développement du commerce éthique et durable à Dijon - Démarche "Territoires de commerce équitable" - Engagement de principe de la Ville comme collectivité pilote

Madame Metge, au nom des commissions de la solidarité, et de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de quarante ans, la démarche du commerce équitable propose une alternative efficace pour réduire les inégalités engendrées par le commerce conventionnel et redonner à l'homme sa place centrale dans les échanges. Le commerce équitable permet d'assurer une juste rémunération du travail des producteurs et des artisans, de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes, d'instaurer des relations durables entre partenaires économiques, de favoriser la préservation de l'environnement et de proposer aux consommateurs des produits de qualité.

La Ville s'est engagée progressivement, depuis plusieurs années, dans la mise en place d'une commande publique éthique et durable. En 2006, les achats publics favorables au développement durable (achat de matériel préservant l'environnement et économe en énergie, gestion des déchets, prise en compte de l'insertion et du handicap, actions de sensibilisation et produits biologiques ou issus du commerce équitable) s'élevaient à plus de 2 190 000 €.

Plus précisément, en matière de commerce équitable, la Ville développe, au titre de la commande publique, l'achat de ce type de produits, notamment pour la restauration collective. Elle met en place des animations lors de la « quinzaine du commerce équitable », du « mois de l'économie sociale et solidaire » et organise des actions de sensibilisation en direction des écoles et, plus largement, du grand public, en partenariat avec les acteurs du commerce équitable à Dijon, dont Artisans du monde et Equi'max.

Dans la continuité de cette démarche, elle souhaite aujourd'hui poursuivre et promouvoir le développement du commerce équitable à Dijon. A cet effet, trois axes d'intervention pourraient être mis en place :

- favoriser l'information sur le commerce équitable et sur les enjeux qui s'y rattachent auprès des services, des partenaires de la Ville et des habitants,
- développer la consommation responsable à Dijon et accompagner l'émergence du commerce équitable au sein de la commande publique de la Ville,

- organiser la participation des acteurs du commerce équitable et des habitants de Dijon et impulser une véritable dynamique participative à Dijon sur ce thème.

Afin de valoriser, d'accompagner et de promouvoir l'engagement des collectivités territoriales en faveur du commerce équitable, l'association Max Havelaar France, avec ses homologues britanniques et belges, lance le projet « Fairtrade towns in Europe ». La démarche « Territoires de commerce équitable » est la déclinaison française de ce projet européen à laquelle sont associées les villes d'Angers, de Grenoble, de Lyon, de Nantes et de Tours.

Elle fixe les cinq objectifs suivants :

- achat de produits issus du commerce équitable,
- contribution à l'augmentation de l'offre de produits issus du commerce équitable,
- invitation aux principales entreprises et organisations à suivre l'exemple de la collectivité pilote,
- actions de communication, organisation d'événements et sensibilisation aux enjeux du commerce équitable,
- création d'un conseil local pour le commerce équitable.

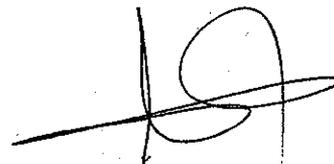
L'adhésion de la Ville à cette démarche innovante et pilote permettra de développer une dynamique nouvelle en faveur d'une consommation plus responsable à Dijon.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, et de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de conforter l'implication de la Ville dans la promotion et le développement du commerce éthique et durable à Dijon ;
- 2 - décider l'engagement de principe de la Ville comme collectivité pilote dans la démarche « Territoires de commerce équitable » ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2008

